Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215601485-20261118-2026_11_092-DE

MAIRIE de NOSTANG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du MERCREDI 18 NOVEMBRE 2026

Nombre de membres			
Afférents	Représentés	Présents	Nombre de votants
19	2	16	18

Date de la convocation : 19/10/2026
Date d'affichage : 09/11/2026

VOTE
A l'unanimité
Pour : **18**
Contre : 0
Abstention : 0

Secrétaire de séance : Mélinda LE FRAPPER

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit novembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué le dix novembre 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Présents : GOURDEN Jean-Pierre, ANDRÉ Hervé, AMAND Erik, BLAYO Jean-Marie, BROQUARD Ghislaine, GUYONVARCH David, HALLOIN Sandrine, LE BELLOUR Julien, LE BIHAN Anne-Françoise, LE FRAPPER Mélinda, LE GULUDEC Antoine, LE GUEN Sarah, LOEZIC Pierre-Alain, MACKOWIAK Hélène, THOMAS Véronique, THOMAS Anne-Laure, TRECANT François.

Absents excusés 2 : DUPLESSIS Fabien pouvoir à HALLOIN Sandrine
KOWAL Lucie pourvoir à GOURDEN Jean-Pierre

Application des dispositions de l'article L.2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absents *(sans pouvoir)* :

D-2026-11-092

VOTE DES TARIFS COMMUNAUX - TARIFS CANTINE ET TARIFS PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRES (ALSH/CLSH) - ANNEE 2027

Monsieur Le Maire explique que la commission des finances qui s'est réunie 10 novembre 2026 propose l'ensemble des tarifs municipaux suivants :

Tarifs de la location de la salle de la rivière- Espace les Grands Chênes

	Salle de la rivière	Salle de la rivière et cuisine
Réunion et vin d'honneur	120 €	
Banquet, repas de famille, soirée dansante	350 €	450 €
Associations hors Commune	400 €	700 €

- **Horaires de location le week-end : samedi 09 h 00 au dimanche 18 heures**

- **Les réservations de salle pour l'année 2027 qui ont été confirmées avant la date du vote de cette délibération seront facturées sur les tarifs de l'année 2026**

EXTRAIT DU REGLEMENT

Pour les particuliers	* La cuisine ne sera louée qu'avec la présence d'un traiteur * Mise à disposition du sous-sol au profit d'associations de randonneurs au prix de 90 € * Chèque de caution de 1 000 € (sauf réunion et vin d'honneur : 150 €)

- Remise en conformité sanitaire (forfait ménage) : 100 € par niveaux loués applicables aux particuliers et associations. Cette redevance de remise en conformité ne sera pas appliquée pour les activités régulières des associations.

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215601485-20261118-2026_11_092-DE

MAIRIE de NOSTANG

D-2026-11-092 (2/4)

VOTE DES TARIFS COMMUNAUX 2027 *(7.1)*

Tarifs cantine et tarifs des services périscolaires et extrascolaires (ALSH et CLSH)

a. Tarification sociale de la cantine - Tarifs appliqués depuis 1er septembre 2022

Vu la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la précarité.

La restauration scolaire dans les écoles du 1er degré relève d'une compétence facultative de la commune, qui fixe librement ses tarifs. Ce service, essentiel pour les familles, constitue également un véritable levier d'inclusion sociale, garantissant à tous les enfants l'accès à un repas équilibré.

Depuis le 1er avril 2019, l'État soutient la tarification sociale des cantines afin de permettre aux enfants des familles les plus modestes de bénéficier de repas à 1 € maximum.

Ce dispositif, destiné aux communes rurales de moins de 10 000 habitants éligibles à la DSR, repose sur une grille tarifaire progressive comprenant au moins trois tranches, établies selon les revenus ou le quotient familial. Elle doit prévoir au moins un tarif inférieur ou égal à 1 € et un tarif supérieur à 1 €.

En contrepartie, l'État verse une aide de 3 € par repas facturé à 1 € maximum, pendant les périodes scolaires, pour une durée de trois ans, sous réserve des crédits disponibles.

Dans ce cadre, une convention triennale a été signée entre la commune et l'Agence de services et de paiement (ASP), représentant l'État.

Quotient familial	Tarifs du repas 2026	Tarifs du repas 2027
Inférieur à 816	1 €	1 €
De 817 à 1060	2,80 €	2,90 €
Supérieur à 1061	3 €	3,10 €

b. Tarifs extrascolaires et périscolaires

Depuis septembre 2022 les tarifs des services extra et périscolaires des mercredis et vacances scolaires ont été harmonisés comme suit, et ils seront applicables au 1er janvier 2027 :

Quotient familial	Une demie journée (Hors repas)			Journée complète (Hors repas)		
	1 enfant 2027	2 enfants 2027	3 et plus 2027	1 enfant 2027	2 enfants 2027	3 et plus 2027
Inférieur à 600	3 €	2,80 €	2,50 €	4,80 €	4,40 €	4 €
De 601 à 816	5 €	4,80 €	4,50 €	8,80 €	8,40 €	8 €
De 817 à 1060	6 €	5,80 €	5 ,50 €	10 €	9, 50 €	9 €
Supérieur à 1061	7 €	6 ,80 €	6,50 €	12 €	11,50 €	11 €
Hors commune	9 €			14 €		

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215601485-20261118-2026_11_092-DE

MAIRIE de NOSTANG

D-2026-11-092 (3/4)

VOTE DES TARIFS COMMUNAUX 2027 (7.1)

c. Tarifs accueil péricentre (matin et soir toute l'année)

BASE	QF≤ 1060 €	QF ≥ 1061 €	PÉNALITÉS DE RETARD
			½ heure obligatoire
30 minutes	0.80 €	1.00 €	Arrivée tardive des parents: Une pénalité de 10 € par famille sera appliquée à chaque fois qu'un parent se présentera en garderie après 19h (heure de fermeture officielle de la garderie) pour récupérer son enfant.
45 minutes	1.15 €	1.45 €	
1 heure	1.50 €	1.90€	
1 heure 15 minutes	1.85 €	2.35 €	
1 heure 30 minutes	2.20 €	2.80 €	
1 heure 45 minutes	2.55 €	3.25 €	
2 heures	2.90 €	3.70 €	
2 heures 15 minutes	3.25 €	4.15 €	
2 heures 30 minutes	3.60 €	4.60 €	

Tarifs divers municipaux :

Autres services publics :

SERVICE	LIBELLE	TARIFS 2026	TARIFS EN VIGUEUR 2027
CANTINE	Quotient familial inférieur à 816	1 €	**1 €**
	De 817 à 1060	2,80 €	**2,90 €**
	Quotient familial supérieur à 1061	3 €	**3,10 €**
ASSAINISSEMENT	Taxe de raccordement maison neuve	2 300,00 €	**2 500,00 €**
	Taxe de raccordement maison existante	1 000,00 €	**1 200,00 €**
CIMETIERE	Concession trentenaire simple	250,00 €	**250,00 €**
	Concession trentenaire double	480,00 €	**480,00 €**
	Concession **columbarium** et **cavurne** pour 15 ans	500,00 €	**500,00 €**
	Concession **columbarium** et **cavurne** pour 30 ans	700,00 €	**700,00 €**
DOMAINE PUBLIC	Mouillage en ria d'Etel	120,00 €	**150,00 €**
BIBLIOTHEQUE	Abonnement (par famille)	10,00 €	**10,00 €**

Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215601485-20261118-2026_11_092-DE

MAIRIE de NOSTANG

D-2026-11-092 (4/4)

VOTE DES TARIFS COMMUNAUX 2027 (7.1)

Après délibération et voté, à l'unanimité des présents et représentés :

- *DECIDE de fixer les tarifs des services communaux pour l'année 2027* tels que présentés ci-dessus.

- *Donne tous pouvoirs à Monsieur le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.*

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance, **Le Maire,**

Mélinda LE FRAPPER **Jean-Pierre GOURDEN**

MAIRIE DE NOSTANG (MORBIHAN)

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Nostang, le 18 novembre 2026
Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.